

DOSSIER DE PRESSE 2022

Contact presse

Carine Martin – Agence Presstance

cmartin@presstance.com | 0344 544 344

SOMMAIRE

Communiqué de synthèse

I. Santé et sécurité des collaborateurs en entreprise

- Agir pour la prévention des risques
- Veiller sur la santé des travailleurs, tout au long de leur parcours professionnel
- Accompagner les employeurs, les collaborateurs dans la protection de la santé
- Participer au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire

II. Une approche pluridisciplinaire au service des entreprises de l'Oise

- 7 440 entreprises adhérentes et 91 500 salariés
- L'équipe pluridisciplinaire en Santé Travail
- L'approche psychodynamique de la souffrance au travail

III. Le déploiement du digital au service de la prévention

- La télémédecine
- Les formations e-learning
- La gestion du risque chimique avec la solution Quarks Safety
- L'outil tablette Mediclead pour la création des fiches d'entreprise
- Le logiciel métier Health at Work

Annexes

Histoire
Gouvernance
Dates clés
Suivi de l'état de santé des salariés, en chiffres
L'accompagnement des entreprises, en chiffres
Les types d'intervention, en proportion

Médisis, Santé et Prévention au cœur des entreprises de l'Oise

Médisis est le Service de Santé au Travail de plus de 7 500 entreprises de l'Oise. Cette association créée en 1947 veille sur la santé de leurs collaborateurs tout au long de leur parcours professionnel.

Outre la **santé au travail**, Médisis mène une **action préventive** sur les risques professionnels. Elle participe également au suivi et à la traçabilité des **expositions professionnelles** et à la **veille sanitaire**.

7 600 entreprises de l'Oise sont adhérentes chez Médisis, dont 70% de TPE-PME, soit 93 000 salariés suivis. Elle s'adresse à toutes les professions (y compris le travail temporaire), exceptées celles du secteur BTP et agricole.

Pour assurer au mieux ces missions, des **équipes pluridisciplinaires** interviennent dans les différentes étapes du processus d'accompagnement des entreprises et des salariés. Elles sont composées de médecins, assistantes de service sociale, infirmiers en santé travail, assistantes de service de santé au travail, ergonomes, techniciens en hygiène et sécurité. Le Service est en partie constitué de **22 médecins du travail** et **36 intervenants santé** travail.

Médisis a obtenu un agrément, renouvelable tous les 5 ans, de la **Directe des Hauts-de-France** sur quatre secteurs géographiques : Beauvais, Centre Oise, Creil et Valois.

La Présidence est assurée par **Vincent Desjonquères** et la direction par **Alain Lévy**.

Pour faciliter ses pratiques et répondre aux besoins des entreprises adhérentes, Médisis **s'équipe continuellement de nouveaux outils et moyens digitaux** : la télémédecine, des formations e-learning sur la sensibilisation aux risques professionnels, la plateforme Quarks Safety pour gérer les risques chimiques, ou encore l'application web permettant la réalisation des Fiches d'entreprises et l'accompagnement des entreprises adhérentes à la réalisation du document unique mais aussi la capitalisation d'indicateurs de prévention en Santé au Travail sur tablette.

Pour lutter contre la pénurie médicale en santé au travail dans l'Oise, Médisis est l'un des 1ers en France, en septembre 2019, à mettre en place la **téléconsultation**.

La consultation est réalisée en entreprise ou chez Médisis, par un médecin du travail, à distance du salarié. La téléconsultation est soumise aux mêmes exigences que des actes classiques. Le médecin est lié au secret médical. Les données générées sont stockées dans le dossier médical protégé et sécurisé.

Depuis mars 2020, la téléconsultation est également possible via Télémédica, une application disponible sur smartphone ou tablette.

Contact presse : [Agence Presstance](#) – Carine Martin - 0 344 544 344 - cmartin@presstance.com

I. Santé et sécurité des collaborateurs en entreprise

Depuis 1947, le Service de Santé au Travail Médisis agit pour prévenir des risques professionnels et veiller sur la santé des travailleurs. Il accompagne également les employeurs, les collaborateurs et leurs représentants en milieu de travail. Médisis participe au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

L'accompagnement de manière pluridisciplinaire de Médisis envers les entreprises bénéficie tant à l'employeur qu'à ses salariés. Pour le salarié, elle lui assure une protection globale de sa santé et de sa sécurité, à la fois médicale, technique et organisationnelle. Pour l'employeur, c'est une aide dans son rôle de chef d'entreprise.

Agir pour la prévention des risques

Le dirigeant est tenu d'évaluer les risques qui pèsent éventuellement sur ses salariés dans le cadre de leur activité professionnelle. Il a d'ailleurs l'obligation d'établir **le document unique des risques professionnels en application du décret du 5 novembre 2001**. C'est une démarche lourde et assez méconnue, le partage avec des spécialistes venus d'horizons différents doit lui permettre de le remplir et d'optimiser son analyse des risques afin de pouvoir mieux les prévenir.

Les dépenses liées à la prévention conduite par le Service de Santé au Travail sont à mettre en rapport avec le montant des dépenses liées à la réparation des accidents du travail et maladies professionnelles et plus généralement des dépenses de santé en France.



En contribuant à assurer sur le long terme la santé de tous au travail, l'action du Service de Santé au Travail s'inscrit en cohérence avec les initiatives de responsabilités sociétales des entreprises.

Au-delà des aspects strictement réglementaires, les actions que financent les employeurs à travers les Services de Santé au Travail, répondent à nombre d'enjeux de la société d'aujourd'hui : vieillissement de la population active, cancers, maladies chroniques, addictions, maintien en emploi, prévention des risques routiers, qualité de vie au travail.

Chaque salarié doit bénéficier d'un suivi adapté à son âge, son poste de travail, son environnement de travail et à son état de santé.

Pour compléter ces actes médicaux, se greffent des actions en milieu de travail (aide à l'évaluation des risques professionnels, études de poste, sensibilisations des salariés aux risques professionnels) mais aussi le développement de supports comme le portail adhérents ou bien les modules e-learning.

Suivi de santé

Suivi médical adapté en fonction de la catégorie du salarié

- Visite d'embauche
- Visite d'information et de prévention
- Visite de pré-reprise
- Visite de reprise
- Visite à la demande du salarié
- Visite à la demande de l'employeur
- Examens complémentaires
- Traçabilité des expositions professionnelles
- Veille sanitaire

Prévention des risques professionnels

- Etudes de poste
- Études météorologiques
- Visites d'entreprise pour la création / MAJ de la fiche d'entreprise
- Formations / sensibilisations aux risques liés à l'entreprise
- Aide à l'évaluation des risques professionnels
- Participation aux réunions CHSCT
- Consultation pour avis pour nouvelle technique de production

Expertise technique

- Le Service social du travail : Informer, conseiller, orienter les salariés et les employeurs sur les questions relatives au maintien dans l'emploi. Le Service Social du travail accompagne les acteurs concernés par des situations d'inaptitude : il propose un suivi individualisé aux salariés et entreprises adhérentes sur des problématiques et coordonne ses actions avec le médecin du travail.
- Prise en charge des personnes en souffrance par la psychodynamique du travail
- Expertise en addictologie / substances addictives, pneumologie/tabacologie, nutrition, toxicologie

Veiller sur la santé des travailleurs, tout au long du parcours professionnel

Le médecin du travail fixe les modalités et la périodicité nécessaires au suivi de santé des salariés dans le cadre d'un protocole d'actions, accompagné par divers professionnels de santé : infirmiers santé travail, collaborateurs médecins, internes en médecine, ergonome, toxicologue, psychologue du travail...

Il est assisté du **pôle Infirmiers** qui réalise les entretiens infirmiers pour connaître l'état de santé des salariés. Ces professionnels ont également besoin d'évaluer leur situation de travail. Ainsi ils mènent des actions sur les postes de travail, plus particulièrement sur des problématiques médico-professionnelles individuelles. Leur rôle est exclusivement préventif.

Plus spécifiquement, le **Service social du travail** contribue à prolonger l'action du médecin du travail. L'assistant de service social apporte un soutien, un conseil, et une orientation aux salariés pour toutes questions relatives à leur vie privée, pouvant impacter leur vie professionnelle, ou à leur activité : maladie, mobilité, reclassement, mal-être au travail...

Accompagner les employeurs, les collaborateurs et leurs représentants dans la protection de la santé

Les actions en milieu de travail sont réalisées à l'initiative du médecin du travail en accord avec l'entreprise.

Le pôle ASST (Assistants de Service de Santé au Travail) a pour mission de visiter les entreprises (de moins de 50 salariés) pour présenter le Service et ses missions et y recueillir les informations destinées à renseigner **la fiche d'entreprise**. Celle-ci est un véritable outil de prévention qui permet au médecin du travail d'échanger et de partager avec l'entreprise les actions de prévention à mener.

Cette activité permet d'apporter un **service de proximité** aux établissements, de donner des compléments d'informations, d'aider les employeurs à détecter d'éventuels risques professionnels et la mise en place d'une prévention adaptée. Les Assistante de Service de santé au Travail effectuent également du conseil sur le risque écran par le biais des études de poste ou des sensibilisations.

En lien avec le Plan Régional Santé Travail qui vise à développer une méthodologie de regroupement des données, Médisis valorise les métiers de la prévention et forme les équipes pluridisciplinaires pour une montée en compétence.

Leur pratique d'intervention se digitalise depuis peu car les ASST sont équipées d'un outil tablette contenant une application PdeP qui leur permet, grâce à des questionnaires simples, de collecter les données de l'adhérent, de réaliser / mettre à jour la fiche d'entreprise, et l'accompagner à la réalisation de son document unique.

La fiche d'entreprise finalisée, elle est transmise au médecin du travail pour validation.



Le pôle IPRP, composé d'ingénieurs et techniciens en hygiène et sécurité, apporte ses connaissances techniques auprès des médecins du travail.

Les actions de prévention menées par les IPRP, l'approche de terrain, la connaissance de l'environnement de travail et de ses contraintes permet au médecin du travail d'appréhender au mieux le poste de travail du salarié et de réaliser un suivi de santé approprié.

Leurs interventions se déclinent sous la forme d'**audit**, de **conseils** et d'**accompagnement** de l'entreprise.

AUDIT

Diagnostic d'une situation de travail dont l'objectif est d'estimer l'impact d'une ou plusieurs nuisances sur la santé



CONSEIL

Tenter d'apporter des solutions aux problèmes relevés lors de l'audit, qu'ils soient d'ordre général ou plus technique.



ACCOMPAGNEMENT

Transférer les compétences et le savoir-faire aux personnes concernées dans l'entreprise et ainsi lui permettre de mener une démarche de gestion et de préventions des risques efficace et durable.

Les différents types d'interventions menés concernent l'ergonomie, l'évaluation des risques professionnels, l'Étude de poste, la formation / sensibilisation, la métrologie et les risques chimiques. Il existe évidemment d'autres motifs de consultation comme une demande d'avis sur un projet ou une nouvelle technologie, sur la prévention collective, sur de nouveaux produits, sur un plan d'activités...

Le Service Social du Travail peut également intervenir auprès des employeurs en proposant un travail de collaboration afin de les associer à la prise en compte du bien-être de leurs salariés.

Participer au suivi et à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire

Anonymes, les informations enregistrées par les Services de Santé au Travail contribuent à la connaissance et à la veille sanitaire pour ajuster les politiques de prévention. C'est la dernière action de la stratégie globale d'intervention.



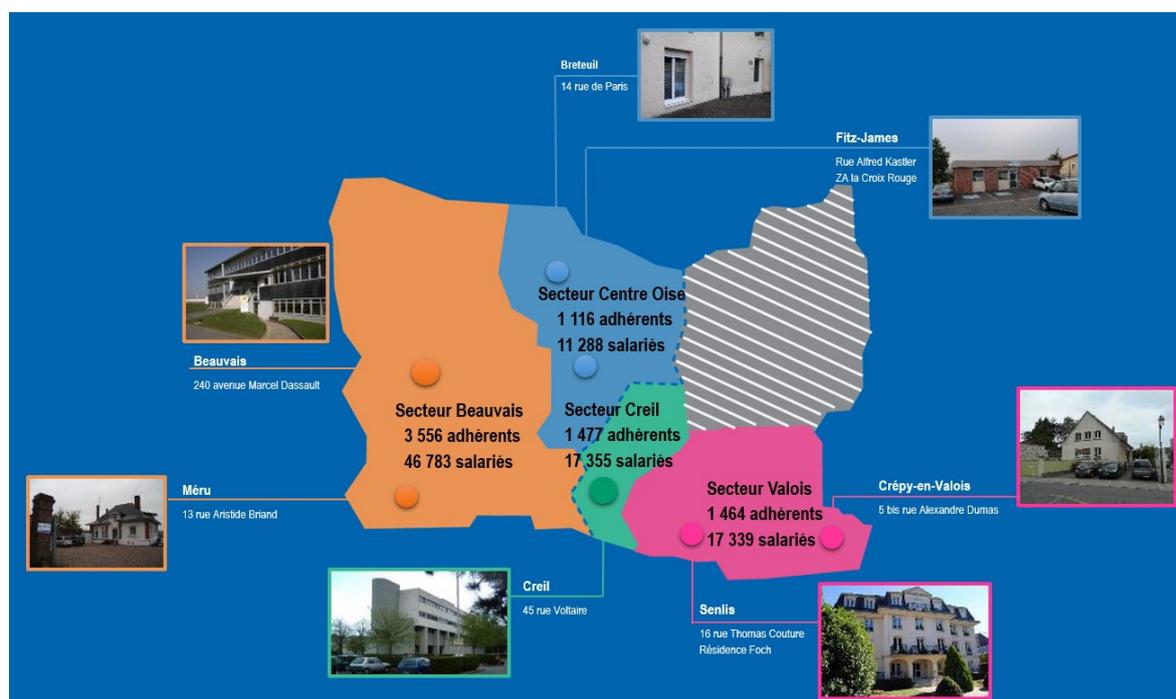
II. Une approche pluridisciplinaire au service des entreprises de l'Oise

L'Association Médisis assure un Service de Santé au Travail auprès des entreprises adhérentes sur quatre secteurs : Beauvais, Centre Oise, Creil et Valois.

Depuis la Loi de modernisation sociale de 2002, les équipes Santé Travail, portées par le médecin du travail, offrent une dimension nouvelle dans l'approche des risques professionnels en entreprise permettant d'assurer et d'adapter au mieux le suivi de santé des salariés

7 600 entreprises adhérentes et 93 000 salariés

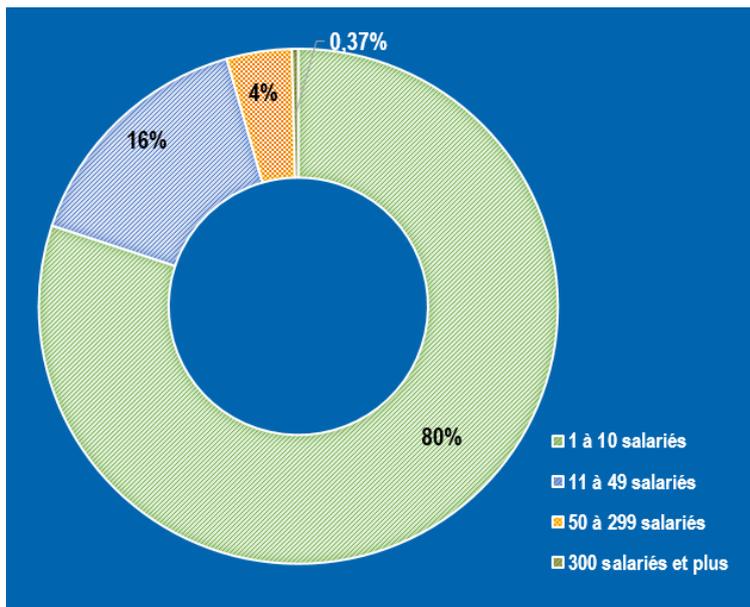
Aujourd'hui, Médisis bénéficie d'un agrément de la Direccte des Hauts-de-France sur quatre secteurs géographiques : Beauvais, Centre Oise, Creil et Valois pour assurer le suivi de santé de toutes les professions (y compris travail temporaire) sauf BTP et agricole. Cet agrément est obtenu grâce à la validation d'un projet de service et doit être renouvelé tous les 5 ans.



Les 7 sites totalisent 29 cabinets médicaux. Le suivi médical des salariés est également possible dans des centres d'appoints tels que l'hôpital de Chaumont en Vexin et depuis décembre 2020 à la maison de santé de Grandvilliers.

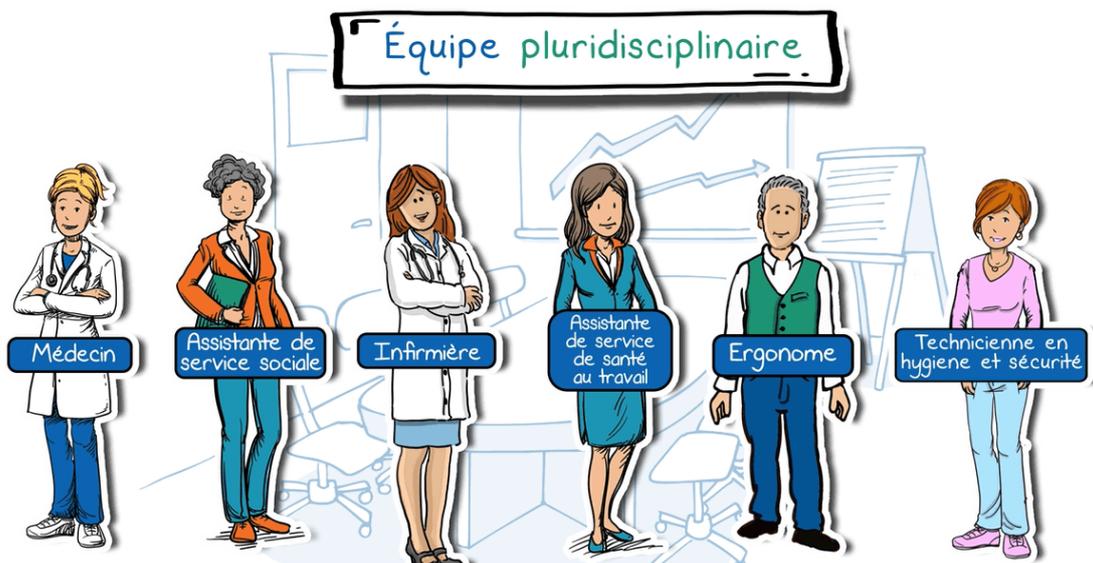
Médisis assure le suivi de santé de toutes professions, y compris les travailleurs temporaires, exceptés le BTP et l'agricole. En effet, ces secteurs d'activités requièrent un suivi spécifique et disposent de services de santé au travail qui leurs sont propres.

7 613 entreprises adhérentes



Médisis regroupe 7 613 entreprises adhérentes, les entreprises de moins de dix salariés représentent 80 % des entreprises adhérentes et comptent pour environ 21 % des effectifs totaux du service.

L'équipe pluridisciplinaire en Santé Travail



Depuis la réforme de 2002 concernant l'obligation de l'approche pluridisciplinaire, l'intégration de nouveaux acteurs, tels que les intervenants en prévention des risques professionnels, les infirmiers santé travail et plus récemment les assistantes de service de Santé au Travail compose une équipe pluridisciplinaire portée par le médecin du travail. Elle propose une dimension nouvelle dans l'approche des risques professionnels en entreprise permettant d'assurer et d'adapter au mieux le suivi de santé des salariés.

Par ailleurs, Médisis dispose de **médecins référents** dans les domaines de l'alcoolologie et des substances addictives, l'allergologie, la pneumologie, la tabacologie, nutrition et toxicologie.

L'approche psychodynamique de la souffrance au travail

Depuis février 2019, Médisis a initié un partenariat avec l'Institut Psychodynamique du Travail (IPDT-ASTI) dans la prise en charge de la souffrance au travail. Ces actions sont réalisées en partenariat avec les médecins du travail, à leur demande individuelle, ou dans le cadre d'un plan annuel ou pluriannuel de santé au travail du Service au profit de ses entreprises adhérentes.

La psychodynamique du travail est une discipline récente des sciences sociales. Elle propose des outils théoriques pour améliorer les rapports entre l'homme et le travail, et répondre à la demande sociale suscitée par l'actualité des problèmes de souffrance au travail. Le but est de **comprendre les relations entre fonctionnement psychique et organisation du travail**.

La dynamique proposée par cette approche vise essentiellement le collectif de travail et non les individus pris un par un. Ainsi, même si elle s'intéresse à la souffrance de l'individu et à la manière dont celui-ci tente de résister psychiquement aux difficultés induites par certaines organisations du travail, la psychodynamique du travail n'a pas une visée thérapeutique de l'individu mais propose d'intervenir sur une organisation du travail qui peut être nuisible.

A propos de l'Institut Psychodynamique du Travail

L'institut de recherche en psychodynamique du travail est une institution de recherche créée en 2018 et destinée à approfondir, enrichir et transmettre les connaissances dans le champ de la psychodynamique et de la psychopathologie du travail.

Le projet global de l'Institut se structure en 3 axes principaux :

Contribuer à la recherche sur les questions relatives au travail vivant par l'intermédiaire d'investigations menées sur le terrain en entreprise et en institution, dans le sillage des travaux initiés il y a plus d'une quarantaine d'années dans les laboratoires des professeurs Alain Wisner puis Christophe Dejourné au Conservatoire National des Arts et Métiers

Transmettre les savoirs théoriques et pratiques en psychodynamique du travail, fondés sur l'investigation du rapport subjectif au travail grâce à **la création d'un centre d'enseignement**

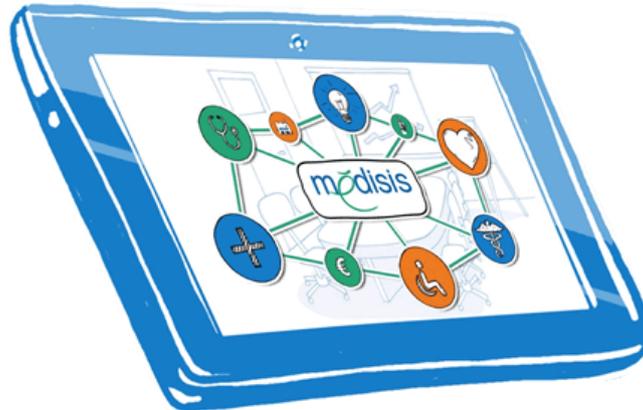
Former des praticiens à l'exercice de la clinique du travail en mobilisant tout à la fois les sciences du travail et la théorie psychanalytique du sujet.

Dans cette perspective, l'institut de recherche en psychodynamique du travail rassemble une équipe d'une vingtaine de praticiens-chercheurs qui contribuent aux avancées de la recherche et de l'analyse du rapport entre subjectivité et travail. Pour mener à bien ces recherches, l'IPDT travaille avec des entreprises et des institutions souhaitant améliorer les situations de travail et faire progresser les connaissances scientifiques. Elles constituent ainsi des lieux d'exercice de la pratique clinique nécessaire au développement de l'élaboration théorique en psychodynamique du travail.

L'activité de ces différents experts s'inscrit dans une démarche d'accompagnement continu : l'enchaînement des prestations permet d'accompagner et de conseiller le plus justement possible les employeurs dans la préservation de la santé physique et mentale des salariés et l'anticipation des risques professionnels. La coopération avec les entreprises adhérentes consiste à mettre en place un plan d'activité en milieu de travail basée sur une vision partagée et sur la recherche d'un objectif : l'amélioration du processus de travail.

III. Le déploiement du digital au service de la prévention

Dans l'intérêt des entreprises adhérentes, Médisis intègre pleinement les technologies digitales dans l'ensemble de ses activités. Télémédecine, formations e-learning, gestion du risque chimique, tablette et logiciel métier sont les outils quotidiens des équipes en Santé Travail.



La télémedecine

Médisis exerce ses missions sur le département de l'Oise, et malgré une recherche permanente de médecins du travail et de collaborateurs médecins, le Service est confronté à **une inégalité de la ressource médicale** sur les différents secteurs d'activité.

Le secteur du Valois, concerné par la pénurie médicale, concentre une très forte zone logistique. Les entreprises qui y sont implantées ont recours en permanence au personnel intérimaire et plus particulièrement à l'embauche de caristes. Il est recensé sur ce secteur une très forte demande de visites d'information et de prévention pour ce personnel défini comme emploi à risque. Par conséquent, ne pouvant être délégué aux infirmières santé travail, la télémedecine est la solution qui permet de relier à distance un salarié et un médecin du travail grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et de ce fait, passer d'un exercice médical isolé à une pratique collective.

Médisis a procédé à la mise en œuvre du dispositif d'animation à travers un comité de pilotage dont la vocation est de structurer le développement de la télémedecine et d'adapter l'organisation de l'offre de service au besoin de la population cible.

L'intégration de la télémedecine est une recombinaison de l'offre existante **optimisant l'utilisation des ressources humaines et techniques**. Elle permet de revaloriser le rôle des infirmiers santé travail, en privilégiant l'aspect humain, et une harmonisation des parcours sur tous les sites de Médisis. C'est un gain en termes de moyens humains et matériels mobilisés.

La télémedecine contribue à la performance de l'offre de service dans le cadre du suivi de santé et permet d'apporter aux salariés une expertise appropriée et de qualité et ainsi :

- renforcer les actions de prévention,
- repérer des situations à risque,
- renforcer l'identitovigilance,
- favoriser le recueil des données complètes pour le dossier santé au travail,
- assurer une traçabilité de l'exposition des salariés,
- une exigence économique de temps et de déplacement mais aussi d'efficacité en matière d'échanges et de qualité du diagnostic.

EN PRATIQUE

La téléconsultation en santé au travail est une consultation réalisée à distance par un médecin du travail. Le salarié est accompagné d'un professionnel de santé, le plus souvent un infirmier, qui assiste le médecin.

Après avoir pris connaissance et signé le document de consentement éclairé, le salarié est reçu en entretien par l'infirmier qui prend ses constantes avant d'appeler le médecin pour pouvoir poursuivre la consultation en vidéo. A l'issue de la téléconsultation, soit le médecin délivre une attestation de visite ou d'aptitude, soit il décide de ne pas valider la téléconsultation et le salarié sera revu en visite face-à-face.



Les formations e-learning

Médisis s'associe à l'Afométra, organisme de formation, pour proposer à ses entreprises adhérentes et leurs salariés des sensibilisations aux risques professionnels accessibles en ligne.

Le service d'e-learning propose des modules de sensibilisation et d'information aux risques, assortis de cas pratiques, de jeux interactifs, de documents annexes, de QCM et d'attestations de suivi de formation, dans le but de participer à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels.

Ce nouveau format d'apprentissage à distance est particulièrement apprécié des utilisateurs, notamment pour :

- sa rapidité de mise en place auprès d'un grand nombre de salariés,
- son accessibilité à partir de n'importe quel ordinateur ou tablette bénéficiant d'une connexion Internet,
- un affranchissement des contraintes de temps et de lieu, donc une souplesse de consultation,
- son format court et agréable (cas pratiques, animations, interactivité, etc.).
- nos modules ont pour objectif de délivrer un premier niveau d'information et de sensibilisation qui pourra être ensuite complété.
- enfin, l'attestation de suivi – remise à l'issue des modules à condition que le QCM soit réussi – peut être conservée dans le dossier du salarié dans l'entreprise.

11 modules sont actuellement disponibles :

1. Consommations, addictions et vie professionnelle
2. Le vieillissement au travail
3. L'évaluation des risques professionnels
4. Le risque bruit
5. Le risque chimique
6. Manutention manuelle de charges
7. Le risque TMS (postures et gestes)
8. Les risques psychosociaux (RPS)
9. Le risque routier
10. Gérer la sous-traitance
11. Le sommeil indispensable à la vie

Une attestation de suivi de formation est remise à la réussite du module et peut-être conservée dans le dossier du salarié dans l'entreprise.

La gestion du risque chimique avec la solution Quarks Safety

Médisis contrôle les risques chimiques en entreprise et détermine la dangerosité des composants des produits chimiques grâce à Quarks Safety. Le référentiel réglementaire de toutes les substances chimiques intégré à l'outil, permet aux intervenants, grâce à la description de la composition des produits chimiques, d'identifier rapidement les substances chimiques nécessitant un contrôle obligatoire.

La praticité de cet outil et la simplification de l'évaluation des risques chimiques permet de faciliter la communication auprès des différentes parties prenantes, et d'obtenir des synthèses claires montrant la progression de la maîtrise des risques dans l'entreprise.

L'application web « PdeP » pour la création des fiches d'entreprise

PdeP est une application web disponible sur tablette, qui fonctionne par collecte, en entreprise, des données essentielles à la réalisation de la Fiche d'entreprise, selon une méthodologie élaborée par des médecins du travail et des IPRP.

PdeP est née de la volonté de Services de Santé au Travail de proposer à leurs adhérents un accompagnement à la démarche d'évaluation des risques professionnels tout en recueillant des données nécessaires à la réalisation de la Fiche d'Entreprise, initiant ainsi une « démarche conjointe de prévention ».

En 2019, l'outil est devenu l'application retenue dans le cadre de l'harmonisation et de la capitalisation d'indicateurs de prévention en Santé au Travail en région Hauts de France. Les indicateurs pourront servir l'Atlas régional Santé-travail, la Direccte a été informée de cette démarche.

Le logiciel métier Health at Work

Health at Work, logiciel édité par une société leader en Belgique, adopté déjà par plusieurs services de santé au travail est la solution retenue pour remplacer l'ancien logiciel métier.

Ce changement de logiciel métier permettra entre autres de répondre à une meilleure traçabilité des informations rendant plus efficace le suivi de santé et une meilleure coordination avec les différents pro-logiciels du Service.

Le portail adhérent

L'année 2017 a été la première étape avec la mise en ligne d'un espace collaboratif accessible depuis le site internet de Médisis www.medisis.asso.fr.

Cette interface a été élaborée pour que chaque entreprise adhérente dispose d'un outil personnalisé facilitant la communication avec votre équipe santé travail, en contribuant ainsi à une meilleure traçabilité et organisation du suivi de santé.

De façon simple et sécurisée, les entreprises adhérentes gèrent leurs informations liées à leur personnel, réalisent les déclarations administratives et financières et disposent d'informations sur le suivi de santé de vos salariés.

Médisis fait évoluer cette pratique et poursuit sa démarche de dématérialisation rendant obligatoire la télédéclaration, engendrant, depuis le 1er janvier 2018, la suppression des envois papiers des bordereaux déclaratifs. L'entreprise adhérente peut régler ses factures en ligne et pourra prochainement, depuis des plages horaires spécifiées prendre des rendez-vous en ligne.

Annexes

Histoire

Créée à l'origine par le service médical de la Manufacture Française de Tapis et Couvertures (MFTC) en 1947, l'entité Médisis naît de la fusion avec d'autres Services de Santé au Travail de l'Oise en 1992. L'Association s'agrandie au fil des réformes, la plus marquante étant la Loi de modernisation sociale de 2002 : l'appellation de service de médecine du travail se transforme en Services de Santé au Travail. Cette transformation érige l'approche pluridisciplinaire en obligation générale. Désormais, les entreprises et les Services de Santé au Travail sont tenus de mobiliser toutes les compétences médicales, techniques et organisationnelles, utiles et nécessaires à la prévention et à l'amélioration des conditions de travail.

Le saviez – vous ?

Créée en Europe à la fin du 19^{ème} siècle, la médecine du travail a été institutionnalisée en France par la Loi du 11 octobre 1946. Il a été décidé de la mise en place d'un suivi médical des salariés avec possibilité de créer un service interentreprises de médecine du travail pour les petites entreprises ou un service autonome pour les plus grandes.

Gouvernance

Médisis, association régie par les dispositions de la Loi du 1^{er} juillet 1901, est administrée par un **Conseil d'Administration**, composé de représentants des employeurs, élus par l'Assemblée générale, et de membres salariés (membres de droits tels que définis à l'article L.4622-11 du Code du travail).

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration (article 15 des statuts de Médisis) compte 10 membres dont 5 membres représentant les employeurs et 5 membres de droit désignés, représentant les salariés. Il a pour rôle d'administrer l'Association et choisit parmi ses membres un Bureau (Président, Vice-Présidents, Secrétaire, Trésorier) issus des entreprises adhérentes. La durée du mandat des élus du Conseil d'administration est de 4 ans.

La Commission de contrôle

La Commission de contrôle (article 23 des statuts de Médisis, articles D. 4622-42 à D. 4622-51 du Code du travail) se compose de 15 membres : un tiers d'employeurs et deux tiers de représentants des salariés désignées par les organisations syndicales représentatives.

Elle a pour rôle de surveiller l'organisation et la gestion du service. Elle se prononce sur les rapports d'activité des médecins du travail et donne son accord sur leur nomination ou leur licenciement.

La Commission Médico-Technique (CMT)

La Commission Médico-Technique instituée par le décret du 28 juillet 2004 est présidée par Olivier Hardouin, par délégation de Marc Salingue, Président du service.

Elle se compose des médecins délégués de secteur, des représentants IPRP (*Intervenant en Prévention des Risques Professionnels*), infirmiers Santé Travail, ASST (*Assistante Santé Travail*) et assistantes de service social. Des membres invités participent également aux réunions de la CMT : le médecin coordinateur, l'infirmière coordinatrice, et les fonctions supports telles que : la responsable organisation, la responsable communication et la responsable informatique - chargée d'exploitation.

La CMT formule au Conseil d'administration ses propositions relatives aux priorités du Service et aux actions à caractère pluridisciplinaire, notamment concernant :

- la mise en œuvre des compétences pluridisciplinaires,
- l'équipement du service,
- l'organisation des actions en milieu de travail, des examens médicaux, des entretiens infirmiers,

- organisation d'enquêtes et de campagnes,
- modalités de participation à la veille sanitaire...

Représentants Employeurs	Philippe Bernard – <i>Vice-Président</i>	Sotrasur, Auneuil
	Gérald Colignon	Férec Environnement – Breuil le Vert / Beauvais
	Dorothée Demay	Cap services - Beauvais
	Vincent Desjonquères - <i>Président</i>	Saverglass, Feuquières
Représentants Salariés	Véronique Lebreton	AGCO, Beauvais
	Manuel Aparicio - <i>Trésorier</i>	CFE-CGC
	Gérald DELARCHE	CFTC
	Laurent Janet	FO
	Rémy Orain	CFDT
	Valérie Taillandier	CGT



Le Président : Vincent Desjonquères

Décembre 2020 à aujourd'hui

54 ans, Directeur parachèvement de l'entreprise Saverglass à Feuquières, est administrateur Médisis depuis 2010. Il succède à Marc Salingue en tant que Président.

Dans le cadre de ses mandats, Vincent Desjonquères est également administrateur à la Mutuelle CCMO à Beauvais.



Le directeur : Alain Lévy

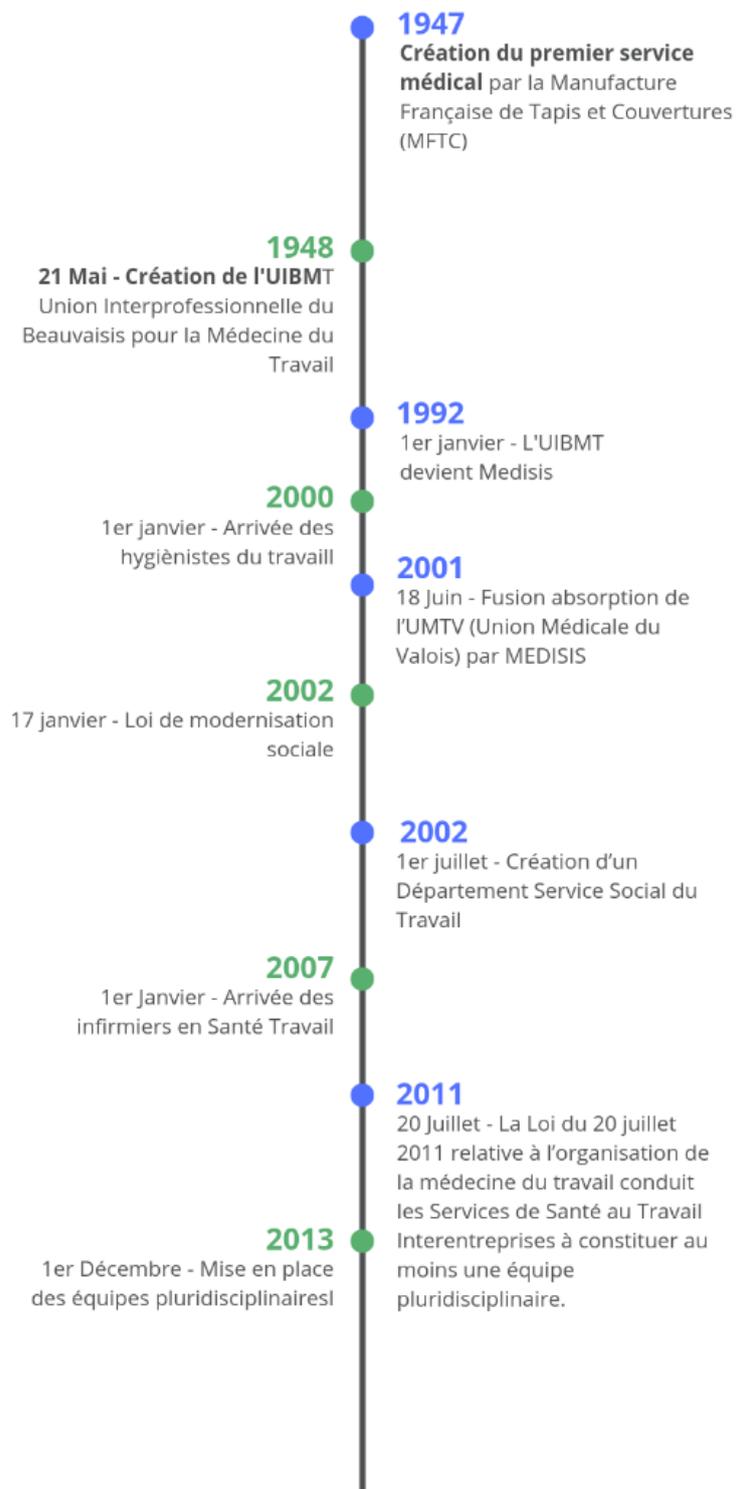
Octobre 2021 à aujourd'hui

69 ans, Alain Lévy est bien connu pour avoir déjà occupé les fonctions de Directeur Général de Médisis de 2006 à 2015 avant de faire valoir ses droits à la retraite.

Alain Lévy et le Conseil d'administration vont travailler, ces prochains mois, sur l'organisation du service, notamment pour répondre à la nouvelle loi Santé Travail et aux besoins de nos entreprises et de leurs salariés.

Cette nouvelle Gouvernance s'engage à maintenir et préserver le Service dans son organisation, malgré un contexte de Réforme qui se profile, et à agir dans l'intérêt des entreprises adhérentes et de leurs salariés.

Dates clés





- 01** Aider toutes les entreprises à évaluer leurs risques professionnels
- 02** Fournir analyses, sensibilisations collectives et conseils de prévention ciblés aux acteurs de l'entreprise
- 03** Assurer un suivi individuel et adapté de l'état de santé pour tous les salariés
- 04** Repérer, accompagner et suivre les salariés en risque de désinsertion professionnelle, et contribuer activement au maintien en emploi
- 05** Participer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire

- 06** Proposer des solutions adaptées aux secteurs d'activités « spécifiques »
- 07** Participer activement à la mise en place d'un système d'information interopérable en santé au travail
- 08** Promouvoir la santé au travail par le numérique, en rendant accessibles aux acteurs les données santé travail qui les concernent
- 09** Assurer l'universalité et la qualité de l'accompagnement
- 10** Faciliter le pilotage des politiques de santé au travail, via un réseau des SSTI organisé et cohérent, avec des représentations régionales et nationale

NOS 10 ENGAGEMENTS

EXAMENS MEDICAUX

12 644 visites d'embauches / VIP initiale	7 554 visites de reprise
5 827 Suivi périodique (VIP)	5 612 visites occasionnelles
2 622 visites de pré-reprise	3 457 visites pour salariés intérimaires

CONCLUSIONS PROFESSIONNELLES

3 433 Aptes	6 620 VIP avec proposition
7 155 Aptes avec proposition	643 Inaptitudes
12 144 VIP réalisées	3 740 Pas d'avis

■ Fiches d'entreprise

- Nombre de fiches existantes au début de l'année : 4 343
- Nombre de fiches nouvelles établies au cours de l'année : 607
- Nombre de fiches mises à jour au cours de l'année 157

Véritable outil de prévention, elle permet d'échanger avec l'employeur et d'être au plus près des risques professionnels. 60% de nos entreprises adhérentes possèdent leur fiche d'entreprise.

■ L'activité 2020 du pôle prévention

- 1 011 entreprises visitées
 - 813 entreprises visitées ont moins de 50 salariés
 - 198 entreprises visitées ont plus de 50 salariés
- 274 études de poste
- 269 interventions liées à l'EVRP
- 571 fiches d'entreprise
- 56 formations sensibilisations
- 51 études métrologiques
- 68 interventions liées au risque chimique

